

## GRÉSIVAUDAN

## GRÉSIVAUDAN

## Un Plan climat énergie pour le territoire

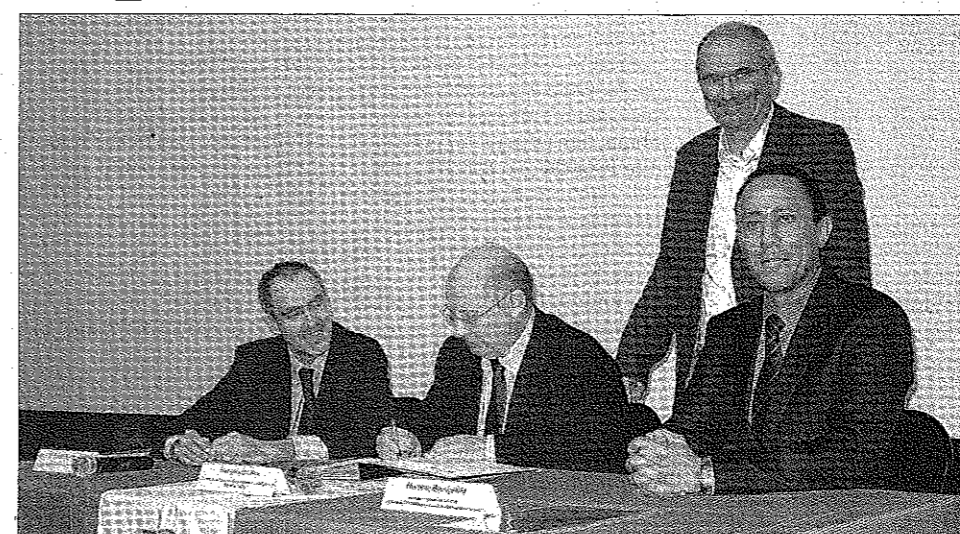
L'Espace Aragon, tout de bois habillé, a servi de cadre naturellement bien choisi pour la signature du Contrat d'objectifs énergie climat entre le Grésivaudan et l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie).

À l'heure où les bouleversements climatiques et les catastrophes énergétiques le rappellent cruellement, « nous sommes dans une phase d'urgence absolue », lançait en ouverture François Brottes, président de la communauté de communes Le Grésivaudan. Comprendre que les énergies sont limitées, polluantes, réduire leurs émissions et donner des solutions pour agir différemment, tels sont les objectifs du Plan climat énergie territorial lancé officiellement hier soir à travers ce partenariat.

**Mobiliser tous les habitants**

« La meilleure énergie est encore celle que l'on ne consomme pas », soulignait à son tour Gérard Giraud, vice-président délégué au Développement durable. Le territoire est néanmoins doté d'une énergie propre liée à ses ruisseaux et cours d'eaux qui pourra devenir source de projets. Auparavant, il faudra réfléchir « aux moyens de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et cela passera à travers les politiques du territoire et de tous ses partenaires ». Rien ne pourra se faire « sans les habitants » qui seront conviés à des forums participatifs.

Nordine Boudjelida, président de l'Ademe, soulignait à son tour qu'après les Conti-



François Brottes et Nordine Boudjelida ont signé un accord de partenariat pour le Contrat d'objectifs énergie climat en présence de Frédéric Périssat, sous-préfet.

nents, l'État, la Région, « l'intercommunalité est un niveau indispensable pour que chacun puisse conduire des actions. Un Plan, ce sont des réalités vécues sur un territoire ». Rhône-Alpes est une bonne élève puisque 22 Plans climat sont en marche.

Le sous-préfet Frédéric Périssat, fort de son expérience de Grenoble depuis trois semaines, ne pouvait que constater la pollution et la saturation des axes. « Le problème est aigu mais il y a une détermination importante aussi bien du côté des élus que de l'industrie » pour agir. Encore une fois, « tout ceci ne peut se faire que si les citoyens se mobilisent autour de ces objectifs », ajoutait-il.

Il reste un an et demi au Grésivaudan pour élaborer son Plan et arriver à fédérer ses 47 communes dans la diversité.

Estelle ZANARDI

## Les étapes clés

Le Plan climat énergie territorial fait partie de l'Agenda 21 dont il constitue l'un des volets.

Mars 2010 : la communauté de communes Le Grésivaudan prend une délibération pour le lancement du Plan climat énergie territorial.

Juin 2010 : la communauté de communes est lauréate du Contrat objectif énergie climat lancé par l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). Elle obtient une aide financière pour trois postes de chargés de mission Plan climat.

Septembre - Décembre 2010 : construction de la méthodologie.

2011 : lancement du Plan climat selon trois phases dont la réalisation d'un diagnostic, la définition d'un objectif de réduction de gaz à effet de serre et la co-construction d'un programme d'actions.

Avril 2011 : signature de l'accord de partenariat avec l'Ademe.

2<sup>e</sup> semestre 2011 : démarche collective avec les acteurs du territoire pour définir les enjeux communs et faire des propositions d'actions.

2012 : adoption du Plan climat et début de sa mise en œuvre.

## Un Plan climat, c'est quoi ?

■ Un Plan climat énergie territorial est une démarche de développement durable axée sur la lutte contre le changement climatique. Il vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre par une utilisation plus rationnelle de l'énergie ainsi que la substitution des énergies fossiles aux énergies renouvelables.

## Une obligation

■ Rappels que dans le cadre du protocole de Kyoto, la France s'est engagée à stabiliser à l'horizon 2012, les émissions de gaz à effet de serre au niveau de celle de 1990. Au niveau européen, les objectifs des "trois 20" ont été fixés : réduire de 20 % les émissions, améliorer de 20 % l'efficacité énergétique et porter à 20 % la part des énergies renouvelables. Enfin, lors des récents travaux du Grenelle de l'Environnement, la France s'est engagée à diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Dans ce cadre, il est imposé aux collectivités de plus de 50 000 habitants de se doter d'un Plan climat énergie territorial avant fin 2012.